



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

46, AVENUE D'IVRY, 75647 PARIS CEDEX 13
SECTEUR FIC-EDM
TÉLÉPHONE : 01 40 63 29 57 • FAX : 01 40 63 29 78
Courriel : fmaitres@snes.edu

FICHE DE SUIVI, D'AIDE ET D'INFORMATION POUR L'AFFECTATION DES LAURÉAT-E-S DES CONCOURS À LA RENTRÉE 2018

Pour être suivi-e, renvoyez-nous cette fiche recto verso à l'adresse ci-dessus, ou scannée par mél et joignez une copie de votre demande saisie sur SIAL (fiche de synthèse).

Démarche sans engagement de votre part

CONCOURS (présentés classés par ordre de préférence si multiples admissions)	DISCIPLINE (et option éventuelle)	SITUATION EN 2017-2018
<input type="checkbox"/> CAPES <input type="checkbox"/> Spéciale docteur <input type="checkbox"/> CAPET <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Agrégation <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Psy-ÉN <input type="checkbox"/> 3° concours Session :	 	<input type="checkbox"/> Étudiant-e en M1 / M2 / Autre : <input type="checkbox"/> Report de stage <input type="checkbox"/> Titulaire fonctionnaire <input type="checkbox"/> Contractuel second degré public <input type="checkbox"/> Assistant d'éducation (AED) <input type="checkbox"/> EAP <input type="checkbox"/> Autre :
	TYPE DE STAGE CHOISI	
	<input type="checkbox"/> Affectation dans le second degré <input type="checkbox"/> Report de stage <input type="checkbox"/> Autre :	

Vous avez choisi une affectation dans le second degré : cochez la case correspondante :

- vous (voir p. 3 lauréats concernés) êtes maintenu-e dans une académie qui est
- vous êtes inscrit-e en M1 en Île-de-France, votre choix de classement est :
- Paris Créteil Versailles

Vous bénéficiez d'une bonification de 60 points sur votre vœu 1 correspondant à l'académie d'inscription en M1

Nom de naissance Prénom

Nom marital

Sexe : F ou M Date de naissance

Adresse personnelle

Code postal [][][][][][] Commune

Tél. [][][][][][][][][][][][][][][][][] Portable : [][][][][][][][][][][][][][][][][]

Courriel@.....

IMPORTANT... N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : Signature

Vous (voir p. 3 lauréats concernés) avez formulé 6 vœux d'académies sur SIAL qui sont :

1.	<input type="checkbox"/>
2.	<input type="checkbox"/>
3.	<input type="checkbox"/>
4.	<input type="checkbox"/>
5.	<input type="checkbox"/>
6.	<input type="checkbox"/>

(*) Extension

(*) Ne rien inscrire dans cette case.

Calculez votre barème pour l'affectation dans une académie puis au sein de cette académie

Indiquez le nombre de points

CLASSEMENT AU CONCOURS : PARTIE COMMUNE A TOUS

Vous êtes reçu-e sur

Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10 % des reçus).

Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis /10 .

Si le total n'est pas un nombre entier, ajoutez 1.

Entourez votre nombre de points :

1^{er} décile 150 pts 5^e décile 90 pts 9^e décile 30 pts

2^e décile 135 pts 6^e décile 75 pts 10^e décile 15 pts

3^e décile 120 pts 7^e décile 60 pts Liste complémentaire 0 pt

4^e décile 105 pts 8^e décile 45 pts

BONIFICATIONS SELON LA SITUATION POUR LES LAURÉATS QUI ONT EU LA POSSIBILITÉ DE FORMULER 6 VŒUX D'ACADÉMIES

● **Lauréat-e-s de l'agrégation** (sur tous les vœux) 100 pts

● Situation familiale

Bonification sur le vœu 1 et suivant si académies limitrophes si pacsé-e/marié-e au 30/06/2018 ou vivant maritalement avec enfant si vœu 1 correspondant à l'académie où le conjoint travaille 150 pts

Il faut cocher « rapprochement de conjoint » sur SIAL

Bonification par enfant à charge dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement (enfant né ou à naître de moins de 18 ans au 1/09/2018) 75 pts

Bonification sur le vœu 1 qui doit correspondre à la résidence professionnelle de l'ex-conjoint et sur les académies limitrophes mentionnées immédiatement si autorité parentale conjointe sur enfant de moins de 18 ans au 1/09/2018 225 pts

Parent isolé : avoir un enfant à charge de moins de 18 ans au 1/09/2018 sur l'académie de résidence et les académies limitrophes 140 pts

● Situation administrative

La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 si travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi 1 000 pts

La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 correspondant à la dernière académie d'exercice en tant que titulaire de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière, au moment de l'inscription au concours 200 pts

La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice en tant que contractuel, MA garantis d'emploi, AED, AESH, si l'équivalent d'une année à temps plein a été accumulé entre le 1/09/2016 et le 1/09/2018 200 pts

La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice en tant qu'EAP, s'il justifie de deux années de contrat 200 pts

En cas d'égalité de barème, sont pris en compte successivement :

1. la situation familiale – 2. le rang de classement – 3. l'ordre des vœux – 4. la date de naissance

Total

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

Si vous êtes dans une situation familiale grave, si vous êtes confronté-e à des difficultés sociales et/ou financières particulières, contactez-nous au plus vite.

* Si vous êtes syndiqué-e, cochez la case ci-contre afin de permettre la mise à jour de votre dossier Numéro de syndiqué L.....